



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-115

PUBLIÉ LE 23 MARS 2018

Sommaire

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-03-15-021 - Arrêté de délégation de signature matières déléguées 15 mars 2018 (1 page)

Page 3

75-2018-03-15-022 - Arrêté de délégation signature en matière de marché mars 2018 (2 pages)

Page 5

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-03-15-021

Arrêté de délégation de signature matières déléguées 15
mars 2018

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté n° 2014069-0002 modifiant l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patient »,

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG2014/03 0004 portant nomination de Madame Laurence Nivet, aux fonctions de directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP.

ARRÊTE

Article 1 :

À compter du 15 mars 2018, Délégation de signature est donnée à :

- Mme Lara VINAUGER, Adjointe à la directrice HAD AP-HP
- M. Sébastien HOUADEC, Directeur-adjoint HAD AP-HP
- M. Gérard POLEGATO, Coordonnateur Général des Soins HAD AP-HP

A l'effet de signer au nom de la Directrice de l'HAD AP-HP les décisions, arrêtés et actes administratifs de toute nature ressortissant de leurs champs de compétence respectifs et, en cas d'empêchement de Mme L. Nivet, délégation de signature générale pour les décisions et actes relatifs à l'HAD AP-HP.

Article 2 :

L'arrêté du 08 janvier 2018 portant délégation de signature de la directrice de l'Hospitalisation à Domicile est abrogé.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris,
Le 15 mars 2018

Laurence NIVET
Directrice de l'HAD AP-HP

HOSPITALISATION A DOMICILE AP-HP
Laurence NIVET
Directrice

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-03-15-022

Arrêté de délégation signature en matière de marché mars
2018

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics

La directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

Vu l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Mme Laurence NIVET, directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP *en matière de marchés publics*,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à

- M. Sébastien HOUADEC, Directeur-adjoint chargé des finances, de l'investissement et des services économiques

En vue de signer, au nom de la Directrice et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés :

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directeurial n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;

- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un Pôle d'Intérêt Commun.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Houadec, délégation est donnée à :

Mme Lara Vinauger, Adjointe à la directrice et directrice de la stratégie – qualité et risques – usagers

En vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés, à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché, et de toute mise en demeure et résiliation.

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe D de l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un Pôle d'Intérêt Commun.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Mme Laurence Nivet, directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n°2014199-0001 du 08 janvier 2018 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 15 mars 2018

Laurence NIVET
HOSPITALISATION A DOMICILE AP-HP
Laurence NIVET
Directrice